

Démarche	: SAISON 2024/2025 - BILAN DE DESTRUCTION PAR TIR OU AU MOYEN D'OISEAUX UTILISES POUR LA CHASSE AU VOL DES ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DEGÂTS
Organisme	: Service environnement

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Le présent formulaire permet la transmission du compte rendu de destruction des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts, pour la période du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025.

Remarque : aucun bilan ne pourra être saisi à compter du 9 septembre 2025.

Informations du bénéficiaire de l'autorisation

Numéro du dossier ESOD

Ce numéro apparaît sur l'autorisation qui vous a été délivrée, vous pouvez le retrouver en haut de la 1ère page.

Nom

Renseigner ici le NOM de la personne visée sur l'autorisation. Pour les personnes morales (société de chasse ...), la demande doit être faite par une personne physique agissant pour le compte de cette personne morale (président ...).

Prénom

Renseigner ici le PRÉNOM de la personne visée sur l'autorisation.

Date de l'autorisation

Renseigner ici la date qui apparaît en haut de la 1ère page de l'autorisation délivrée.

SAISON 2024/2025 - BILAN DE DESTRUCTION PAR TIR OU AU MOYEN D'OISEAUX UTILISES POUR LA CHASSE

BILAN DE DESTRUCTION

Moyens alternatifs

Merci de bien vouloir indiquer les mesures alternatives mises en œuvre avant la réalisation des tirs de destruction.

Veuillez renseigner les effectifs détruits

Indiquer le nombre d'animaux détruits par espèce.

Groupe 1

Espèces visées par l'arrêté ministériel du 02 septembre 2016

CHIEN VIVERRIN

VISON D'AMERIQUE

RATON LAVEUR

BERNACHE DU CANADA

Groupe 2

Arrêté du 3 août 2023 pris pour l'application de l'article R. 427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts

RENARD

CORBEAU FREUX

CORNEILLE NOIRE

Groupe 3

Espèces visées par l'arrêté préfectoral n° N° CHAS/2024-055 du 4 juin 2024

SANGLIER

PIGEON RAMIER

LAPIN DE GARENNE

Attention !

Il est important de souligner que votre compte rendu ne pourra plus être modifié après la validation de la présente démarche.

SAISON 2024/2025 - BILAN DE DESTRUCTION PAR TIR OU AU MOYEN D'OISEAUX UTILISES POU

Je certifie l'exactitude des informations saisies.

Cochez la mention applicable

Oui

Non